



Récupérer la caution d'un appartement dans lequel on ne vit plus

Par **pandakiss**, le **22/10/2012 à 16:58**

Bonjour,rnrnJ'ai loué il y a quelques années de cela avec un ami un appartement dans lequel nous vivions à deux et est fait le chèque de caution au propriétaire.rnrnNous nous sommes séparés par la suite et sommes restés en mauvais terme du coup en le contactant il n'y a pas de discussion possibles pour récupérer quelconque informations / argents de la location (je vous passe les détails privés...)rnrnJe me demandais s'il y avait une solution pour contacter directement le propriétaire (en contactant la mairie ou autre organisme?)rnou par un autre moyen?rnrnMerci beaucoup pour votre aide

Par **Lag0**, le **22/10/2012 à 17:09**

Bonjour,rnIl manque des infos...rnQu'est devenu le bail ? Il dure toujours ? Si oui l'un de vous deux a donné congé ? Les deux ?

Par **cocotte1003**, le **22/10/2012 à 20:23**

Bonjour, le dépôt de garantie ne sera rendu que 2 mois après la fin du préavis du bail. Le propriétaire n'ayant pas à tenir compte de vos problèmes pour la restitution du dépôt de garantie, il le rend à l'adresse qu'on lui indique en général au moment de l'état des lieux de sortie, cordialement